



Commercialiser votre hébergement avec

Gîtes de France[®] Charente

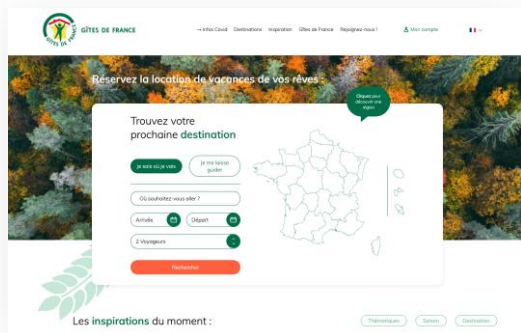


Gîtes de France® Charente dispose de 2 principaux canaux de distribution :

Les sites internet

www.gites-de-france.com

www.gitescharente.com



+ de 19 Millions

De visiteurs sur le site national en 2021

Le service de réservation

GÎTES DE FRANCE
Charente



+ de 2400 contrats en 2021

On vous dit tout sur Le service de réservation GÎTES DE FRANCE Charente

Le service de réservation GÎTES DE FRANCE Charente est une équipe de professionnels à votre service :



Une équipe locale **d'experts** formés à la relation client = des emplois et des retombées financières sur le territoire.



Une agence de réservation qui commercialise les hébergements du département.
En 2021 **+ 2400 contrats** et Un volume d'affaires de plus de 1,5 M€.



Une équipe de réservation à **l'écoute et disponible** : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 toute l'année.



En Charente, en 2021, le **taux de remplissage** moyen est de 47,42% pour les gîtes en contrat d'exclusivité ou planning partagé.



Gîtes de France Charente a reversé 35K€ de **taxe de séjour au département**.



Un choix entre 2 modes de commercialisation...

En « Exclusivité »

La réservation Gîtes de France® en « Exclusivité » :

L'intégralité du planning de votre gîte est confiée à Gîtes de France®

« Ce mode de commercialisation est idéal car nous n'avons pas le temps de nous rendre disponibles à 100% pour gérer les plannings, les envois de contrats, suivre les règlements... Nous avons choisi de déléguer en intégralité la gestion de notre hébergement au service de réservation qui s'occupe de tout afin de nous consacrer exclusivement à l'accueil... ! »

Propriétaires en service exclusif



Gain de temps et tranquillité

L'agence de réservation assure **tous les aspects administratifs** (envoi des contrats, relances, échanges avec les clients), les aspects financiers (négociations tarifaires, encaissement avant l'arrivée), le service après-vente (factures, attestations de séjour, collecte la taxe de séjour). Vos loyers vous sont réglés chaque semaine par virement.



Meilleure visibilité et gain en clients supplémentaires :

Les **missions du service de réservation** sont de :

- **Remplir votre calendrier** en fonction de vos attentes,
- Collaborer avec les comités d'entreprises,
- Répondre aux attentes des professionnels en quête d'hébergements pour leurs salariés : numéro unique pour connaître les disponibilités plutôt que d'interroger chaque propriétaire.
- Mettre votre gîte sur d'autres marchés (avec votre accord) pour **augmenter vos canaux de distribution**. Votre service de réservation s'en occupe pour vous et vous garantit une commission unique.



Disponibilité

Le propriétaire est **disponible pour l'accueil**, la mise en beauté de son hébergement, l'entretien et la préparation pour l'arrivée des futurs clients afin d'obtenir les meilleurs avis et viser le « Trophées clients » Gîtes de France®.



Mise à disposition d'un outil de suivi des réservations

L'espace Propriétaire, vous permet de suivre les réservations prises par le service réservation. C'est un outil de gestion de votre hébergement et d'échange avec les collaborateurs sur la commercialisation de votre hébergement.



Gain en sécurité financière

Vous êtes garantis des paiements des loyers en cas de non-solvabilité du client. Le service de réservation vous garantit le versement du montant des pénalités du client en cas d'annulation, hors cas de force majeure, telle que le confinement (cf. conditions dans convention de mandat).



Un taux de commission de 11% Flexibilité :

Un taux de commission dans la fourchette moyenne du marché. Cette commission est ramené à 9% si vous êtes en apporteur d'affaires.



Un choix entre 2 modes de commercialisation...

En « Partagé »

La réservation Gîtes de France® en « Partagé » :

L'intégralité du planning de votre hébergement est partagée avec Gîtes de France®

« Le planning de notre hébergement est partagé avec Gîtes de France. Nous avons la possibilité de faire les contrats nous-mêmes après avoir vérifié la disponibilité du calendrier sur l'espace propriétaire.»

Propriétaire en service de réservation partagée

✓ Autonomie et partage

Gîtes de France® peut à tout moment intervenir sur le planning et réaliser des contrats. Le propriétaire assure lui-même la gestion de son planning, **tous les aspects administratifs** (envoi des contrats, relances, échanges avec les clients), **les aspects financiers** (négociations tarifaires, encaissement avant l'arrivée), **le service après-vente** (factures, attestations de séjour, collecte la taxe de séjour). Le propriétaire ne bénéficie pas du service de médiation pour les contrats réalisés en direct.

✓ Outils de gestion de réservation

Gîtes de France® vous met à disposition un Espace Propriétaire, outil de gestion et de suivi de vos réservations.

✓ Gîtes de France® comme apporteur d'affaires

Votre planning est accessible à Gîtes de France® qui vous apporte des ventes complémentaires sur les périodes disponibles (il est impératif que votre planning soit à jour en temps réel !).

✓ Liberté de commercialisation

Vous êtes libre de vous inscrire sur d'autres plateformes de vente. En revanche, il est nécessaire de synchroniser les plannings (lien Ical) pour éviter les doubles réservations.

✓ Meilleure visibilité et gain en clients supplémentaires

Vous bénéficiez du portefeuille clients fidélisés de Gîtes de France®, privilégiant des séjours plus longs (9 jours en moyenne).

✓ Paiement en CB, chèques vacances / assurance annulation

Vous pourrez proposer à vos clients un paiement par carte bancaire depuis votre bureau propriétaires et leur donner accès à l'assurance annulation du service réservation. Ce sera un contrat Centrale.

✓ Un taux de commission adapté à votre fonctionnement

Réservation en « Exclusivité »	
Gîte	11 %
Gîte de groupe	11 %
Options	0 %
Apporteur d'affaires :	9 %
Chambre d'hôtes	9 %
Gîte de groupe	11 %
Gîte toutes charges comprises	11 %

Réservation en « Partagée »	
Gîte	15%
Gîte de groupe	15%
Chambre d'hôte	9 %
Apporteur d'affaires	9 %



Foire aux questions

Non

Mon gîte doit-il être ouvert toute l'année ?

Exclusivité

Si votre planning est libre, vous pouvez le fermer pour des vacances, travaux, raisons de santé et usage personnel. Vous devez penser à bloquer ces dates en avance.

Partagé

Vous ouvrez et fermez vous-même les périodes que vous souhaitez

Oui

Puis-je fermer mon planning si je reçois de la famille ou des amis ?

Exclusivité

Un simple mail à l'agence de réservation suffit pour fermer votre planning à la location.

Partagé

Vous fermez vous-même depuis votre espace propriétaire.

Oui

Ai-je la main sur mes prix ?

Exclusivité et Partagé

Oui, nous vous interrogeons chaque année pour la mise à jour de vos tarifs. A la demande, vous pouvez également les modifier depuis votre espace Propriétaire.

Vous pouvez, à tout moment, faire un point avec votre agence pour optimiser votre tarification. Vous pouvez accorder un tarif préférentiel ou une promotion.

Oui

Je ne veux pas louer moins de 4 nuits, c'est possible ?

Exclusivité et Partagé

Oui nous appliquons les tarifs et les paramètres que vous souhaitez, qui peuvent évoluer à votre demande.

Non

Mes coordonnées apparaissent-elles sur le site internet ?

Exclusivité et Partagé

Ce sont les coordonnées du service de réservations qui apparaissent.

Non

Puis-je refuser une réservation ?

Exclusivité et Partagé

Si le planning est ouvert, impossible de refuser une réservation, sauf cas de force majeure, ou problème dans l'hébergement. En dernière minute uniquement (4 jours avant la date du séjour), vous recevez un SMS ou un appel du service réservation vous demandant d'accepter ou de refuser la réservation.



Foire aux questions

Comment suis-je informé des réservations ?

Exclusivité et partagé

Vous pouvez suivre vos réservations depuis votre espace propriétaire. Vous recevez un mail et un SMS dès qu'une option se transforme en réservation ferme.

En dernière minute (moins de 4 jours), vous recevez un SMS, et/ou un appel de la Centrale de réservation.

Oui

Suis-je suivi pour la commercialisation de mon hébergement ?

Exclusivité et partagé

Votre agence assure des points réguliers concernant l'activité commerciale des hébergements. Si les résultats commerciaux sont estimés insuffisants, elle vous propose un point pour étudier les actions à mener afin d'optimiser la fréquentation de votre structure.

Oui

Puis-je mettre un planning de réservation sur mon site internet personnel ?

Exclusivité et partagé

Vous pouvez intégrer le moteur de réservation Gîtes de France® sur votre site Internet. Ainsi toutes les réservations réalisées sur votre site seront synchronisées et suivies par l'agence de réservation.

Oui

J'aimerais m'inscrire sur d'autres plateformes, est-ce possible ?

Exclusivité

L'agence de réservation dispose de différents partenariats, qui lui permettent de positionner votre annonce sur plusieurs plateformes de vente. C'est l'agence de réservation qui s'en charge pour vous et le taux de commission reste unique (celui de l'agence de réservation).

Partagé

Vous êtes libre et vous vous occupez de tout vous-même. Vous devrez uniquement fournir les liens de synchronisation aux plateformes pour éviter toute double location.

Quel est le taux de commission quand la réservation est faite en ligne ?

Exclusivité et partagé

Sur toutes les réservations faites en ligne (depuis le site national ou départemental) une commission est appliquée en fonction de votre choix de commercialisation.



Foire aux questions

Non

Je ne peux pas accueillir en semaine car je travaille, est-ce un problème ?

Exclusivité et partagé

On vous propose du sur-mesure ! Nous appliquons les paramétrages qui vous conviennent et vous permettent d'accueillir dans les meilleures conditions. Tout est personnalisable : la durée minimum des séjours, les jours d'arrivée, les heures d'accueil, en fonction des périodes de l'année.

Oui

Si je fais une réservation via Booking, par exemple, les commissions se cumulent-elles ?

Exclusivité

Si vous choisissez le partenariat avec Booking, c'est toujours la commission Gîtes de France® qui s'applique.

Partagé

La réservation faite via une autre plateforme s'applique selon ses propres conditions (exemple Booking entre 15 et 17%). Une synchronisation des plannings permet de fermer le calendrier Gîtes de France®.

J'ai une double réservation, comment cela se passe-t-il ?

Partagé

Un surbooking est toujours une situation délicate à gérer. Il peut entraîner le versement d'indemnités au client, conformément aux Conditions Générales de Vente (CGV). Si le client doit être relogé : le surcoût est à votre charge si le relogement se fait dans un hébergement plus cher. Le client peut demander des indemnités égales à celles qu'il aurait supportées s'il avait annulé : entre 25% et 100% du montant de la location (selon la date d'annulation), en plus du remboursement des sommes déjà versées.

Oui

Est-ce moi qui réponds aux avis clients ?

Exclusivité et partagé

On vous conseille vivement de le faire. Nous nous tenons à votre disposition pour vous aider à répondre à vos avis.

Oui

Puis-je changer de mode de commercialisation ?

Exclusivité

Vous choisissez votre mode de commercialisation « exclusivité » ou « partagé ». Chaque année, nous vous interrogeons pour le renouvellement d'adhésion.



Vos Contacts

Gîtes de France® Charente

Adresse : 21 rue d'Iéna – 16000 Angoulême

Tél. : 05 45 69 48 62

Mail : relais@gitescharente.com

www.gitescharente.com

